



GRANDE CONCERTATION NATIONALE

Éléments de réflexion

1. Transition écologique

La demande du gouvernement :

❑ **Comment mieux accompagner les Français dans leur vie quotidienne pour se déplacer, se chauffer, isoler leur logement ?**

➤ Eléments généraux :

- La transition écologique est une notion mal comprise, trop conceptuelle, pas assez opérationnelle (orientation des mobilités, économie circulaire, neutralité carbone...)
- Les textes législatifs et réglementaires doivent prendre systématiquement en compte le développement durable sans pour autant opposer performance économique, progrès social et protection de l'environnement. Economie et écologie doivent être compatibles
- La transition est le passage d'un état à un autre. L'Etat et le Gouvernement n'accordent pas une place suffisamment importante à l'accompagnement de l'économie actuelle vers une économie dite « sobre » en ressources
- La vitesse souhaitée par les pouvoirs publics de transformation de l'économie n'est pas en adéquation avec la réalité des patrons de TPE-PME (changement d'outil de production, formation des salariés, nouveaux concepts...)
- Du fait de la transition écologique les entreprises subissent de plus en plus de contraintes réglementaires et de normes environnementales paralysant le développement économique
- Un accompagnement technique et financier des entreprises vers un gain de compétitivité grâce aux économies de matières et d'énergie est une nécessité absolue.

Les orientations/propositions de la CPME :

➤ Mobilité :

- Repenser le barème de l'indemnité kilométrique pour les trajets domicile-travail quand une solution alternative existe (favoriser les transports en commun)
- Stopper immédiatement l'inflation de la fiscalité des transports : baisse du versement transport (56 milliards d'euros), renoncer à tout projet d'écotaxe
- Lutter contre les embouteillages en étudiant la possibilité d'élargir certaines routes

➤ Se chauffer/s'isoler

- Simplifier les dispositifs d'accompagnement financier et fiscal d'isolation et de changement de système de chauffage pour les entreprises et pour les particuliers
- Fixer un mix énergétique permettant de garantir la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité du prix des énergies

- Redistribuer la fiscalité écologique vers des financements directs d'accompagnement au changement des entreprises (investissement, modernisation...)
- Gestion des déchets
 - Rationaliser les dépenses des collectivités territoriales concernant la gestion des déchets (11 milliards d'euros)
 - Appliquer les normes françaises aux produits importés
 - Accompagner la rationalisation des dépenses en matières premières dans les TPE-PME

2. Fiscalité

La demande du gouvernement :

❑ **Comment faire évoluer le lien entre impôts, dépenses et services publics pour mieux répondre aux besoins des Français ?**

➤ **Eléments généraux :**

- Le lien entre les dépenses et les recettes est mal compris par les TPE et PME. L'impôt payé par l'entreprise doit être en lien avec les services publics locaux dont elle bénéficie. Or, l'architecture actuelle des impôts locaux ne permet pas au chef d'entreprise de prendre la mesure du lien entre les ressources prélevées et les dépenses engagées par les collectivités locales.
- Le système de taxation locale est perçu par beaucoup d'entreprises comme ayant une simple finalité budgétaire (ex : TICPE...)
- Le consentement à l'impôt est mis à mal. L'existence de fortes disparités entre territoires peut entamer le sentiment de justice fiscale (en matière de contrôle, en matière de taux)
- Un manque de transparence : les taxes locales (ex : TEOM) sont « noyées » dans l'avis de taxe foncière. Ce qui est présenté comme une baisse peut parfois aboutir à une hausse en jouant sur l'assiette et les taux.

Les orientations/propositions de la CPME :

Prélèvements obligatoires : Réduire la dépense publique et agir sur le taux de prélèvement obligatoire en se donnant des objectifs de réduction et un calendrier

- Selon le dernier rapport d'Eurostat, les recettes fiscales (impôts, taxes et cotisations) ont pesé 48,4 % du PIB dans l'Hexagone en 2017. La moyenne de l'UE s'élève à 40,2 % du PIB en 2017.

Fiscalité locale : La fiscalité doit être prévisible, lisible et socialement acceptable. Le nombre de collectivités habilitées à lever impôts et taxes doit être limité. Un plafonnement de la fiscalité locale doit être instauré.

- Les dépenses des collectivités locales ont atteint 225 milliards soit 10,1 % du PIB.
- Les différents niveaux des collectivités territoriales ont perçu plus de 133 Mds€ d'impôts en 2016 (contre 82,3 Mds€ en 2005). Ceux-ci, additionnés aux prélèvements nationaux et sociaux, pèsent sur la compétitivité des entreprises, d'autant que le produit de la fiscalité locale est en constante augmentation. Le poids des impôts locaux dans l'ensemble des recettes des collectivités a ainsi augmenté progressivement sur les 5 dernières années, passant de 31,9 % en 2012 à 36 %.

- Quelques exemples d'impôts locaux : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), cotisation foncière des entreprises (CFE), taxes sur les surfaces commerciales (TASCOM).
- À noter, deux réformes en cours : la révision des valeurs locatives des locaux professionnels depuis 2017 et la suppression progressive de la taxe d'habitation

Fiscalité sur la production : En matière économique, éviter toute fiscalité franco-française, anti-compétitivité sur le plan européen.

- Les impôts de production sont des impôts supportés par les entreprises indépendamment de la quantité ou de la valeur des biens et des services produits ou vendus, s'apparentant ainsi à des coûts fixes.
- Les impôts sur la production sont globalement plus élevés en France que dans les autres pays européens (Allemagne, Italie) : ils représentent de l'ordre de 3,2 % du PIB en France en 2016, soit environ 72 Md€, contre 1,5 % en Italie et 0,5 % en Allemagne (2016).
- Sur les principaux impôts acquittés par les entreprises, on peut citer la taxe sur le foncier bâti (12,1 Mds€), le versement transport (7,2 Mds€), la cotisation foncière des entreprises CFE (6,5 Mds€).
- Un quart du montant de la CFE est acquitté par l'industrie. Une réflexion tendant à diminuer les prélèvements pesant sur l'assiette foncière devrait être à l'étude

Environnement : garantir une fiscalité incitative et non de rendement - compensée à due concurrence pour éviter toute augmentation.

Instaurer une forme de bouclier fiscal pour les PME incluant la fiscalité nationale, locale et écologique.

3. Services publics

La demande du gouvernement :

❑ **Comment faire évoluer l'organisation de l'Etat et des autres collectivités publiques pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces ?**

➤ Eléments généraux :

La loi pour un État au service d'une société de confiance dite « droit à l'erreur », a été votée en juillet 2018. Elle est destinée à mieux adapter les procédures administratives aux entreprises (et aux citoyens).

Elle instaure aussi un droit à l'erreur pour les professionnels, gage de confiance entre l'administration et ses entreprises. Un professionnel pourra ainsi rectifier, spontanément ou au cours d'un contrôle, son erreur lorsqu'elle est commise de bonne foi.

Animé par le souhait, en partie réalisé, de mieux prendre en compte les besoins des TPE-PME, ce texte entend aussi marquer un tournant en privilégiant l'expérimentation. Cette loi est donc une première étape allant dans le sens d'un meilleur dialogue entre administration et administrés.

Les orientations/propositions de la CPME :

- Rendre les sanctions acceptables : exemple de sanctions disproportionnées liées aux nouvelles obligations des entreprises (7500€ pour les logiciels de caisse, sanction pénale du chef d'entreprise liée au prélèvement à la source...)
- Lutter contre la pénalisation quasi-systématique des sanctions
- Formation des agents, notamment ceux chargés du contrôle, souvent éloignés de la réalité du monde économique
- Prévoir une application identique aux secteurs marchands et non marchands des nouvelles règles et normes applicables (accessibilité, apprentissage, pénibilité, contrats courts...)
- Compensation de la disparition des points de rencontres physiques en territoires (DGFiP, URSSAF...)

Eléments généraux :

La loi NOTRE a modifié l'organisation administrative française. Force est de constater que ce qui devait être source de simplicité se traduit par davantage de complexité, ce qui devait générer des économies a entraîné des dépenses supplémentaires.

Le poids de la fonction publique ne cesse de s'élargir et les effectifs des collectivités territoriales continuent de progresser. Les transferts de compétences entre l'Etat et les

collectivités territoriales servent de prétexte à une augmentation continue de la dépense publique.

Les métropoles continuent inexorablement de croître tandis que les zones rurales font de plus en plus figure de parents pauvres des investissements publics. La fracture territoriale se double bien souvent d'une fracture numérique.

Les orientations/propositions de la CPME :

- Revoir le mille-feuille administratif en s'assurant de la disparition de plusieurs échelons dans un objectif de simplification, de rationalisation et de maintien de la proximité
- Optimiser le fonctionnement des services publics (temps de travail...) pour réduire le poids budgétaire de la fonction publique en limitant les effectifs
- Redéfinir la sphère de compétence de la fonction publique et le statut des personnels ayant le statut d'agent public en réduisant les écarts, lorsqu'ils sont injustifiés, avec le secteur marchand.
- Garantir l'équité territoriale en répartissant mieux l'engagement et l'investissement de l'Etat entre métropoles, zones urbaines et zones rurales.

4. Débat démocratique

La demande du gouvernement :

- Que signifie être citoyen aujourd'hui ?**
- Comment faire évoluer la pratique de la démocratie et de la citoyenneté ?**

Les orientations/propositions de la CPME :

- Réformer le paritarisme pour plus de transparence, de responsabilité et d'indépendance
- Renforcement du rôle des corps intermédiaires
- Limiter le débat participatif aux projets publics structurants (réseaux de transports, projets locaux stratégiques...)
 - Conserver l'aspect volontaire des concertations amonts pour les projets privés
Ne pas laisser proliférer le principe d'opportunité des projets dont la responsabilité est supportée par le seul chef d'entreprise. La liberté d'entreprendre ne doit pas se voir opposer le principe d'opportunité.
 - Ex : l'installation d'une boulangerie ne doit pas faire l'objet d'un débat citoyen sur le choix des matières premières bio ou conventionnelles (considérant que la farine bio aurait moins de conséquences sur l'environnement ou sur la santé).